

Nettoyer pour ne pas propager les envahisseurs

Un simple nettoyage des équipements, loin de tous plans d'eau, contribue à préserver l'équilibre de votre environnement. Soyez prévenant en suivant ces 4 étapes sur place ou avant votre prochaine visite, dans un autre plan d'eau.



Inspecter

tout ce qui a touché à l'eau et retirer tous les organismes qui y sont accrochés



Vider

et drainer toute eau qui peut se trouver dans l'équipement (bottes, filets, glacières, etc.). Vider l'eau qui pourrait se trouver à bord avant de partir



Nettoyer

et sécher tous les équipements



Répéter

l'opération après chaque visite d'un nouveau plan d'eau

« Parce que je suis soucieux de l'environnement, j'applique le principe de précaution et j'adopte les écogestes requis. »

Des espèces aquatiques envahissantes à surveiller



© Huguette Massé

Cladocère épineux



Myriophylle à épi



© Wikipédia

Moule Quagga



Moule zébrée



© Amy Benson

Vivipare chinoise



© Marie-Ève Tousignant

Châtaigne d'eau



© Pascal Stucki

Petite corbeille d'Asie



© Dan Gustafson

Nasse de la Nouvelle-Zélande

Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs

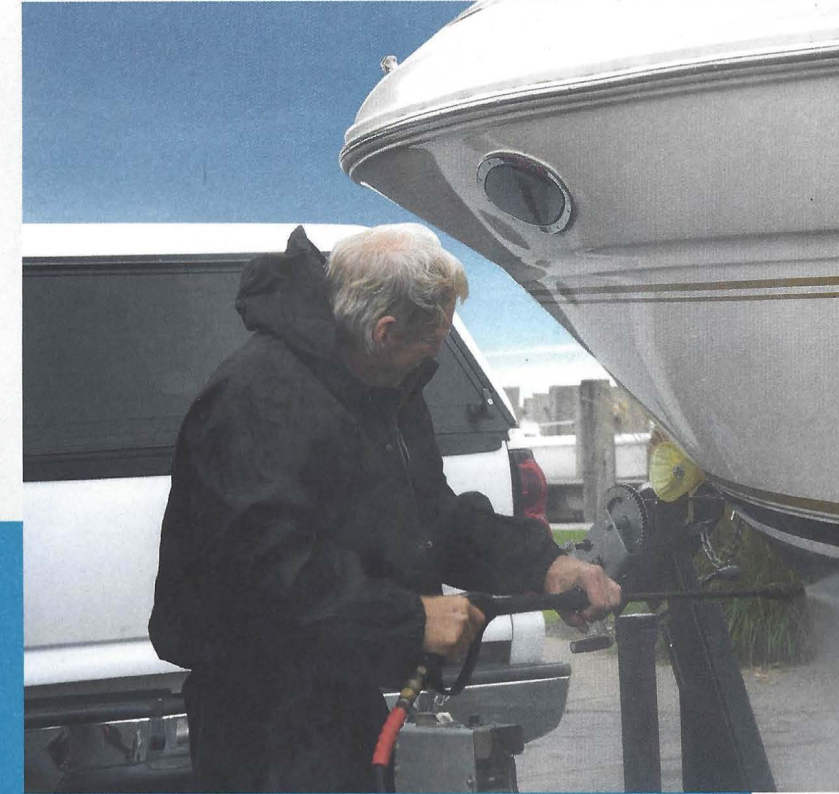
Québec

L'entrepôt
MARINE
& VR

W11-02-2301

Nettoyer pour ne pas propager

un message du Gouvernement du Québec



Ce que vous pouvez faire pour lutter contre les espèces aquatiques envahissantes

Votre gouvernement

Québec

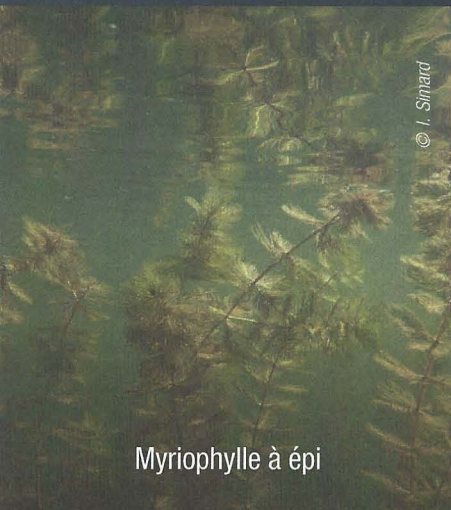
Qu'est-ce qu'une EAE ?

Une espèce aquatique envahissante est un végétal, un animal ou un micro-organisme (virus ou bactérie) introduit hors de son aire de répartition naturelle et dont l'établissement ou la propagation constituent une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.



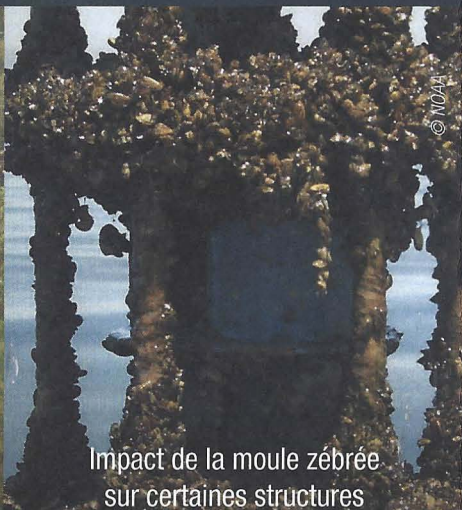
Cladocère épineux

© Jeff Gunderson



Myriophylle à épi

© J. Shuard



Impact de la moule zébrée sur certaines structures

© NOAA

Répercussions

Les répercussions causées par les EAE sont considérables, autant d'un point de vue social et écologique qu'économique. La Convention sur la diversité biologique considère les EAE comme la deuxième menace mondiale pour la biodiversité, après la destruction des habitats.

Une fois qu'une population d'EAE est établie dans un écosystème, il devient difficile, voire impossible, de l'éradiquer, et son contrôle impose des coûts importants et récurrents.

RÉPERCUSSIONS SOCIALES

- Diminution de la qualité de l'eau;
- Menace à la santé des humains ou des espèces indigènes exploitées;
- Perte de jouissance des utilisateurs des plans d'eau qui ne peuvent plus pratiquer leurs activités ou accéder aux ressources.

RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

- Dégradation des écosystèmes, perte de la biodiversité animale et végétale;
- Perte de l'équilibre des relations proies-prédateurs et de l'utilisation du territoire;
- Perte de services écologiques bénéfiques aux humains;
- Développement accru de parasites et d'agents infectieux;
- Érosion et remise en suspension de sédiments qui augmentent la turbidité de l'eau.

RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES - COÛTS ASSOCIÉS

Dans le monde	1 400 G\$ US ou 5 % du PIB mondial
Au Canada	5,5 G\$ annuellement

LES MÉTHODES DE DÉCONTAMINATION EN BREF

Méthode	Concentration	Pression	Temps de traitement par surface pour déloger les organismes
Nettoyage à la vapeur d'eau chaude*	Vapeur > 60 °C	2 600 psi	5 - 10 secondes
Eau chaude*	60 °C	Sans pression	10 minutes
	60 °C	2 600 psi	5 - 10 secondes
Eau froide	< 40 °C	2 600 psi	30 secondes
Chlore ou eau de Javel (non concentré)*	100 ml/l	-	10 minutes
Vinaigre blanc*	750 ml/l	-	20 minutes
Séchage à l'air*	Humidité de < 65 %	-	5 jours consécutifs
Congélation*	Entre -9 et 0 °C	-	24 heures
	-9 °C et moins	-	8 heures

* Favorise la mortalité des organismes aquatiques si les directives sont respectées.